

Monsieur Pascal CORMERY
Président
CCMSA
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny Cedex

Paris, le 23 septembre 2022

Contact

Guy LE BRAS
Directeur général

guy.lebras@gart.org
+33 (0)1 40 41 18 21
+33 (0)6 76 75 37 71

Monsieur le Président,

Dans un précédent courrier daté du 20 octobre 2021, je vous sollicitais pour la mise en place d'un travail conjoint entre vos services et l'équipe du GART afin d'améliorer les échanges entre les Mutualités Sociales Agricoles (MSA) et les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) ainsi que la transmission des données relatives au recouvrement du versement mobilité (VM).

Je me permets de réitérer cette demande car les difficultés rencontrées par nos adhérents persistent voire s'amplifient et il nous semble urgent, aujourd'hui, d'y remédier.

Tout d'abord, les AOM ne reçoivent pas systématiquement les documents justificatifs des versements de versement mobilité réalisés par les MSA. Faute de ces éléments, les comptables publics rejettent les virements. Il revient aux AOM de solliciter les caisses pour obtenir ces justificatifs, tâche peu aisée puisqu'elles ne disposent pas d'interlocuteurs identifiés malgré nos demandes régulières auprès de vos services.

En sus de la non-transmission des justificatifs, on observe également un manque de régularité dans les versements. Certaines AOM sont même obligées de solliciter elles-mêmes les caisses pour obtenir le versement du VM qui leur est dû.

Cette situation ne peut perdurer : il est nécessaire d'unifier les procédures comme la date de versement et de transmission des documents.

Par ailleurs, les différentes MSA sont toujours redevables aux AOM de versement mobilité collecté sur les périodes 2017 à 2019 suite aux difficultés rencontrées par vos services à la mise en place de la déclaration sociale nominative en 2017. Si une expérimentation a été lancée début 2021 par la MSA Beauce Cœur de Loire sur l'employeur Groupama, cela ne s'est finalement pas traduit, comme vos services s'y étaient engagés, par une généralisation de la méthodologie aux autres caisses et aux autres employeurs. En août dernier, la MSA Côtes normandes a effectué des versements à quelques AOM. La mise en œuvre d'une procédure pour solder ces arriérés serait bénéfique pour tout le monde et en particulier pour les AOM car ce manque à gagner leur est tout de même préjudiciable.

Outre ces difficultés, il nous semble également indispensable de travailler à une harmonisation des pratiques entre les différentes caisses ainsi qu'à la modernisation des modalités de transmission des données issues du recouvrement. Nos adhérents

reçoivent des images collées dans des fichiers Excel qui rendent impossibles toutes exploitations informatiques des données.

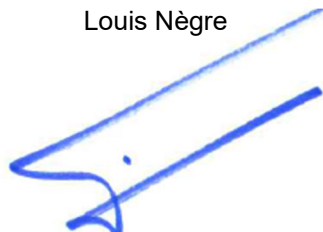
Comme indiqué dans notre précédent courrier, nous avons mené une expérimentation de plus de deux ans avec l'Urssaf Caisse nationale pour faciliter le suivi du versement mobilité et améliorer la connaissance des redevables de cet impôt. Les travaux menés pourraient servir de base à nos échanges. Une mutualisation de certains outils serait peut-être envisageable.

Enfin, depuis le 1er janvier 2022, le reversement du VM aux AOM par l'Urssaf Caisse Nationale est basé sur les déclarations des employeurs et non plus sur les encaissements. Un taux d'abattement pour frais de non-recouvrement a été mis en place en complément d'une baisse des frais de gestion. Nous avons appris par la Direction de la Sécurité Sociale qu'une telle évolution des modalités de reversement devrait être mise en œuvre prochainement par les MSA et la CCMSA. Nous souhaiterions être associés aux travaux relatifs au versement mobilité comme nous avons pu l'être par l'Urssaf Caisse Nationale ces deux dernières années. De la même manière, la centralisation des reversements du VM par l'Urssaf Caisse Nationale en 2014 a simplifié les échanges entre URSSAF et AOM. Nous souhaiterions savoir si une telle centralisation côté CCMSA était envisagée.

Au regard de ces différents éléments, Guy LE BRAS, Directeur général, et ses équipes sont à la disposition de vos services, que nous espérons pouvoir rencontrer dans les meilleurs délais, pour leur apporter tout complément d'information.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces demandes, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Louis Nègre



Président du GART

Copie adressée à M. Morgan DELAYE, Sous-Directeur chargé du financement de la sécurité sociale